

Madame, Monsieur les députés,

Depuis le début de cette année, le Premier ministre espagnol est également Président de l'Union européenne.

J'ai suivi avec intérêt son discours lors de son entrée en fonction.

Mon intérêt a pris de l'ampleur lorsque le député Marta Andreasen, représentante d'une circonscription électorale anglaise, a adressé la parole à Monsieur Zapatero – après qu'il ait énuméré ses objectifs européens. Elle lui a parlé de la vie quotidienne des espagnols et lui a rappelé qu'il devait prendre en considération la résolution du gouvernement européen, aussi connue sous le nom de « rapport AUKEN » du 26.03.2009 demandant de réagir contre l'abus évident de l'application de la loi du littoral (Ley de Costas) faite par les instances officielles espagnoles.

Parallèlement, j'étais satisfait de la lettre ouverte écrite en janvier 2010 par Michael Cashmann sur ce même sujet. Cependant, je me suis également demandé pourquoi il n'y avait aucun député allemand, élu par nous, ayant pris la parole sur ce sujet alors qu'il y a un millier d'allemands concernés par cette loi du littoral.

En gros, plus de cent mille personnes sont concernées directement ou indirectement par cette loi et parmi eux, se trouve environ un millier d'allemands, et largement autant de français.

Nous nous posons la question de savoir comment les députés de la Communauté européenne ont-ils pu refuser majoritairement toutes les sanctions demandées, suite au rapport de Mme Auken, daté d'octobre 2009.

Nous, vos électeurs, nous doutons que nos députés soient informés de notre situation et puissent représenter et défendre nos demandes justifiées.

Avec la signature du traité de Lisbonne, la situation juridique a changé – ce qui est valable pour l'Espagne. Le traité de Lisbonne considère la charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne. Le paragraphe § 17 de la Charte protège la propriété de chaque individu, dès lors qu'il a acquit légalement sa propriété.

Peut-on avoir des doutes sur le fait que l'Espagne va à nouveau essayer de trouver un régime dérogatoire. Mais l'acceptation d'un régime dérogatoire contre 25 membres de l'Union Européenne ne devrait pas être acceptable pour des raisons évidentes : la sécurité juridique des citoyens européens en Espagne.

Cher député, le gouvernement espagnol n'a pas encore réagi contre l'abus de l'application de la loi du littoral malgré le rapport Auken, malgré les sommations et malgré la sanction possible. Bon nombre de citoyens européens, ayant une propriété en Espagne, sont en train d'être expropriés, alors qu'ils ont acheté légalement ce bien. Le gouvernement continue malgré tout, et s'entête à appliquer cette loi de façon abusive. Il ne s'agit pas uniquement de bâtiments illégalement construits au bord de la mer. Maintenant, les instances officielles espagnoles utilisent la même loi pour s'approprier des urbanisations légalement établies comme Santa Margarita/ Roses et Empuriabrava (Costa Brava). La position de ces villes est à l'intérieur des terres. Les instances officielles déclarent ces endroits qui sont des anciens paysages lagunaires ou fluviaux, comme littoral. « Plus de 3500 propriétaires vont être victimes d'expropriation et parmi eux, beaucoup d'allemands, de français.

La propriété, qui a été achetée et enregistrée au registre de la propriété sans aucune restriction, et avec les droits correspondants, va être tout simplement suspendue, voir annulée de façon rétroactive.

Sous prétexte de la protection de la nature et de l'environnement, ainsi que l'intérêt commun,

certaines individus et groupes ont manifestement des buts commerciaux.

Pour atteindre leur but, ils utilisent la loi du littoral et font jouer toute leur influence.

L'application de façon rétroactive de cette loi n'est pas faite dans le but de la protection environnementale des zones concernées car la structure du paysage et de l'habitat vont être perturbés arbitrairement. Cela peut être prouvé sans aucune difficulté, à Santa Margarita.

Cher député, nous vous demandons instamment de nous soutenir en informant vos collègues et en soutenant les sanctions demandées dans le report Aukén. Empêchez un régime dérogatoire lié au traité de Lisbonne et suivez attentivement les nouvelles activités du comité de pétition.

Nous vous remercions d'avance!

Veillez agréer Madame/ Monsieur le député, nos salutations les meilleures.

*Signature*